



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 30

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.3.4, insérer le paragraphe suivant:

«à veiller à ce que les Etats membres de l'UE se conforment immédiatement à leurs engagements en matière de relocalisation émanant de décisions du Conseil européen et du Conseil de l'Europe, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'égard des Etats membres qui ne respecteraient pas leurs engagements;»

1. 2017 - Troisième partie de session

